



Effarouchement passif des rapaces et corvidés

Bernard Legrand

► To cite this version:

Bernard Legrand. Effarouchement passif des rapaces et corvidés. *Revue forestière française*, 1971, 23 (4), pp.431-435. 10.4267/2042/20510 . hal-03395047

HAL Id: hal-03395047

<https://hal.science/hal-03395047v1>

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cette rubrique est dirigée par

H. DABURON

Ingénieur du G.R.E.F.
Chef de la Division cynégétique
Centre Technique Forestier

Domaine des Barres
45 - NOGENT-SUR-VERNISSON

biologie et forêt

EFFAROUCHEMENT PASSIF DES RAPACES ET CORVIDÉS

B. LEGRAND

Class. Oxford 156.5

Au début du siècle, on pouvait encore apercevoir, dans telle cour de ferme, un piquet de bois portant une cloche à melons ou une bouteille vide. Le fermier entendait ainsi écarter les oiseaux prédateurs qui s'en prenaient soit à sa basse-cour, soit à son jardin potager.

Des informations récentes faisaient état d'un procédé analogue utilisé en Europe centrale pour protéger les élevages de gibier contre les rapaces : il s'agissait alors de boules métalliques.

L'intérêt de ces renseignements laissait entrevoir un début de solution au problème suivant : mener à bien un élevage de gibier « naturel » (c'est-à-dire en liberté) sans détruire les rapaces.

Un matériel approprié étant disponible, un dispositif expérimental a été alors installé dans le parc des chasses présidentielles de Rambouillet.

MATERIEL

Il se répartissait en deux catégories :

Matériel de base

40 boules de verre, ayant environ 30 cm de diamètre, enduites intérieurement d'une fine couche de métal brillant (genre papier d'aluminium).

Matériel annexe

Différents pièges, aménagés afin de ne pas blesser ni tuer les oiseaux repris.

● Pièges à poteau modifiés

Ce sont des pièges à poteau dont le ressort a été affaibli et dont les mâchoires sont recouvertes de caoutchouc. Au lieu d'être attaché au sommet du poteau, chaque piège y est simplement posé, et relié au poteau par un câble fixé à mi-hauteur de celui-ci en sorte que, en se débattant, l'oiseau fasse tomber le piège et se trouve au contact du sol tout en gardant les pattes en l'air, pour que le câble ne s'enroule pas autour du poteau.



Les boules de verre ont environ 30 cm de diamètre et sont enduites intérieurement d'une fine couche de métal brillant.

Photo LEGRAND



Les boules de verre sont disposées au sommet de piquets hauts de 2 m 50 et espacés de 50 m.

Photo LEGRAND

● Pièges à cage

Ce sont des pièges cylindriques, en grillage, hauts de 1,40 m, ayant 1 m de diamètre ; ils comportent deux compartiments superposés :

— compartiment inférieur : grillage à maille de 10 mm destiné à contenir l'appât (moineau ou souris).

— compartiment supérieur : grillage à maille de 25 mm ; les captures y pénètrent par un simple tronc de cône ouvrant à la partie supérieure du piège.

Ce type de piège est destiné aux rapaces nocturnes, faucons et éperviers.

● Fausses mues (trébuchets)

Ce sont des parallélépipèdes, en grillage, hauts de 1,40 m, et de 1 m² de section ; ils comportent aussi deux compartiments superposés :

— compartiment inférieur : grillage à maille de 10 mm destiné à contenir l'appât (pigeon ou faisandeau)

— compartiment supérieur : grillage à maille de 25 mm ; la face supérieure, mobile autour d'une charnière, est rappelée en position fermée par un fort ressort ; un dispositif genre « quatre de chiffre » la maintient ouvert tout en offrant l'apparence d'un perchoir.

Ce type de piège est destiné aux vautours.

● Mues perpétuelles

Ce sont des parallélépipèdes en grillage, à un seul compartiment : ils ont une surface de 1 m × 1,50 m et une hauteur inférieure à 1 m. Ils s'ouvrent au niveau du sol par un tronc de cône d'axe horizontal permettant seulement aux captures d'entrer.

L'appât est fait de grain et de charogne.

Ce type de piège est destiné aux corvidés.

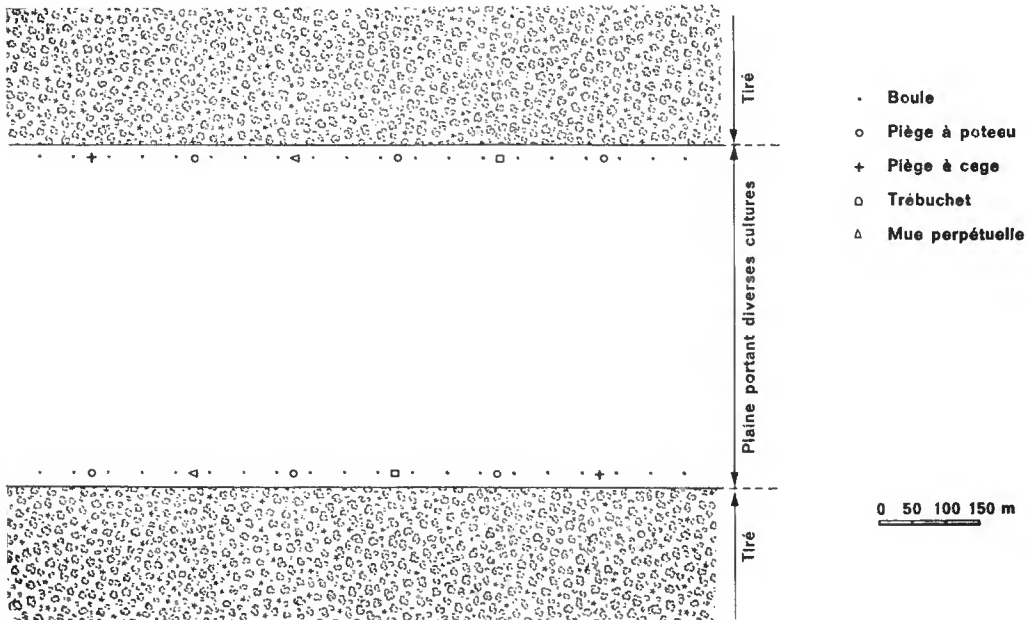
DISPOSITIF

Ce matériel a été réparti en deux zones.

Zone d'essai

Elle a été assise sur deux tirés parallèles de Rambouillet (représentant 30 à 35 ha de végétation ligneuse buissonnante). Plus précisément, on a garni les rives se faisant face, de part et d'autre d'une pièce de terre de 500 m de large, de toutes les boules de verre, disposées au sommet de piquets hauts de 2,50 m et espacés de 50 m.

En outre, sur chacune de ces lignes on a disposé un piège à cage, un trébuchet, une mue perpétuelle et 3 pièges à poteau modifiés, conformément au schéma suivant.



Zone témoin

Elle a été installée à quelque distance, sur un seul tiré. Il n'y a aucune boule réfléchissante, mais le même nombre de pièges, et disposés dans le même ordre et aux mêmes intervalles que sur la zone d'essai. Les deux lignes de pièges sont encore implantées en plein découvert, sur les deux rives du tiré.

Cette variante par rapport à la zone-témoin (dispositif implanté sur un seul tiré au lieu de deux) a été adoptée pour des raisons topographiques indépendantes de l'expérience. Elle n'introduit pas réellement de paramètre supplémentaire.

OBSERVATIONS

L'ensemble du dispositif a été mis en place au milieu du mois d'avril 1968, à l'exception des pièges à cage et des trébuchets, livrés trop tard (décembre 1968).

Les observations faites jusqu'à la fin de l'année 1968 se résument ainsi :

Fonctionnement des pièges

Aucun prédateur n'a été pris dans les mues perpétuelles malgré la présence permanente d'ap-pâts. Par contre, de nombreux faisans y sont entrés et s'y sont souvent blessés.

Seuls les pièges à poteau modifiés ont donné des résultats, encore ne s'agit-il que de rapaces nocturnes :

une hulotte	le 10 mai	en zone témoin
une effraie	le 30 mai	en zone d'essai
une effraie	le 31 juillet	en zone d'essai
une effraie	le 2 août	en zone témoin
un moyen-duc	le 5 août	en zone témoin
une effraie	le 12 décembre	en zone témoin

Ces oiseaux ont été relâchés après avoir été bagués ; aucun n'a été repris ultérieurement. Bref, les pièges n'ont donné aucun résultat significatif.

Comportement des oiseaux

Leur observation directe a été faite en permanence par les agents techniques en poste.

● Freux, pies

Dès la mise en place du dispositif, ces oiseaux ont complètement déserté le secteur protégé par les boules. Si leur vol les y amenait de loin, ils franchissaient cette zone en prenant beaucoup de hauteur. Ils ne se perchaient plus à proximité. Ces comportements étaient d'autant plus accusés que le temps était plus ensoleillé.

Cet effarouchement a toutefois diminué progressivement. Au bout du troisième mois les oiseaux ont recommencé à se percher à proximité des boules.

Il a fallu attendre près de 5 mois pour que ces oiseaux se posent au sol à proximité des boules.

Enfin, il semble qu'ils aient un peu plus fréquenté la zone témoin que la zone d'essai, mais cette observation n'est pas nette.

L'implantation des boules de verre a été modifiée en 1969 : elles sont maintenant installées au centre des tirés, avec un espacement de l'ordre de 50 mètres

Photo LEGRAND



● **Buses, faucons crécerelles**

Ils ont beaucoup moins fréquenté la zone d'essai que la zone témoin.

Dans la zone d'essai, le comportement des buses a été tout à fait analogue à celui des corvidés.

Par contre, les rares faucons aperçus n'ont pas été inquiétés de façon notable par le dispositif.

CONCLUSION

Si l'expérience ne s'est pas déroulée comme prévu, elle a néanmoins permis de faire des observations d'un grand intérêt pratique.

- Ces boules réfléchissantes effarouchent très efficacement freux, pies, buses.
- Cet effet est total pendant environ un mois.
- De jeunes proies au sol sont protégées pendant plus de 4 mois.
- L'espacement de 50 m entre les boules est suffisant.

APPLICATION LOCALE

L'implantation des boules de verre a été modifiée en 1969 pour passer au stade appliqué.

Elles sont maintenant installées au centre des tirés, avec un espacement de l'ordre de 50 mètres.

Pendant la majeure partie de l'année, elles sont dissimulées.

On ne les dévoile qu'au moment où les jeunes faisandeaux sont lâchés sur les tirés, soit fin avril, début mai. On les dissimule à nouveau quand les faisandeaux sont de taille à se défendre, c'est-à-dire au mois d'août.

Bernard LEGRAND

Ingénieur du G.R.E.F.

Chef de centre de gestion de l'O.N.F.

Rue de la Motte
78 - RAMBOUILLET